

DGCS Alerte COVID - Domicile

Réunion du 05 novembre 2020

Ordre du jour de la réunion - Domicile :

- Adaptation des recommandations relatives aux ESMS PA à la suite des nouvelles mesures prises pour la population générale
- Campagne d'urgence de recrutement sur les métiers du grand âge
- Circuit approvisionnement des masques et EPI

Audios hebdomadaires, en alternance avec Brigitte Bourguignon.

Adaptation des recommandations relatives aux ESMS PA à la suite des nouvelles mesures prises pour la population générale

DGCS :

Envoi des consignes probablement d'ici le début de semaine prochaine.

Les consignes ne changeront pas fondamentalement par rapport à celles diffusées lors de la première vague.

Pas de priorisation des activités, pour le moment, sauf si les ressources RH ne permettent pas le maintien de l'ensemble des activités.

Priorité à la lutte contre l'isolement.

Rôle renforcé des préfets. A charge pour eux de mobiliser les communes afin que les registres communaux soient réactivés et que les personnes isolées puissent toutes être contactées.

La Croix Rouge réarme l'ensemble de ses dispositifs de lutte contre l'isolement.

La continuité de soins doit être assurée : réactivation des téléconsultations et de la coordination professionnels ville / hôpital, entre autres.

Point essentiel également : le soutien aux proches aidants avec diffusion d'une fiche spécifique à venir (PA/PH)

Concernant la stratégie de dépistage et notamment les tests antigéniques = disponibles et utilisables en priorité pour les professionnels asymptomatiques. Utilisation non recommandée pour les personnes contact et personnes à risque de forme grave.

Pour les professionnels positifs, éviction pendant 7 jours après le test, avec reprise de travail au 8ème jour, seulement si plus de symptômes depuis 48h.

En revanche, dans le cas où un professionnel est positif et asymptomatique et ne peut être remplacé, le maintien en poste est possible, en fonctionnement dégradé.

Interventions :

Concernant le soutien aux aidants, interventions ayant un coût et donc non accessibles pour tous

Réponses DGCS :

Sur les tests antigéniques, 1^{ère} phase au sein des EHPAD, pour les professionnels, la 2^{ème} phase pourrait porter sur les personnes âgées et donc sur les professionnels du domicile (arbitrages restant à effectuer)

Les cas contact continuent d'être testés via les tests PCR classique, plus fiables

Campagne d'urgence de recrutement sur les métiers du grand âge

DGCS :

Réarmement de tous les dispositifs de renfort RH ponctuels dont bénévoles et services civiques

Plateforme Renfort RH : plus de 11 000 inscrits pour le médico-social, dont 5000 ont déjà travaillé dans le médico-social

Mobilisation du service public de l'emploi

Les travaux sur le plan métier grand âge se poursuivront dans le cadre du Laroque, qui arrivera d'ici quelques mois du fait de l'aggravation de la crise sanitaire.

Interventions :

Profils disponibles très orientés EHPAD

Réponses DGCS :

Travail privilégié avec Pôle-emploi et les missions locales

La DGCS prend acte du fait que la plateforme RH ne répond pas entièrement aux besoins

Circuit approvisionnement des masques et EPI

DGCS :

La distribution dans le cadre du stock de sécurité état a pris fin le 30/09

La prise en charge des EPI relève de la responsabilité de l'employeur

Donc demande de prise en charge par les départements dans le cadre de la tarification, en ce qui concerne les SAAD tarifés

Pour faciliter l'approvisionnement, deux centrales d'achat ont été réunies pour former la plateforme RE-UNI. Cette plateforme est ouverte aux SAAD et SPASAD pour permettre l'accès facilité aux EPI

Dispositif d'urgence si tensions majeures d'approvisionnement via le circuit officine pour les SAAD et SPASAD

Pour les particuliers employeurs et accueillants familiaux approvisionnement gratuit via officine (déjà annoncé)

Sur prescription, approvisionnement gratuit via officine pour les personnes à risque de forme grave

Interventions :

Approvisionnement EPI : Pose une question de trésorerie, dans un contexte de tension, avec en perspective le financement de l'avenant 44, rétroactif depuis janvier 2020.

Attention au coût des EPI, notamment en cas d'intervention auprès de personnes positives ou en sortie d'hospitalisation.

Pas de connaissance de la centrale RE-UNI

Réponses DGCS :

Prise en charge pour les SAAD non tarifés : travail en cours avec les départements pour déterminer les modalités de prise en charge des approvisionnements.

Divers

Interventions :

Question de l'intégration des SSIAD au Ségur de la santé

Interpellations sur la question des revalorisations salariales, le fléchage des 150 millions...

Constat de départs vers les établissements.

Réponses DGCS :

Sur toutes les questions de revalorisations salariales, des arbitrages sont en cours et la problématique a été remontée, notamment sur les effets « pervers » des revalorisations salariales dans les établissements.

Pour les interpellations et questions pour lesquelles la DGCS n'a pas apporté de réponses, au cours de la réunion, les réponses seront apportées après examen